

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3**  
**LUNDI 14 FEVRIER 2022**

**Membres présents**

**Membres de droit :**

Proviseur : M BARRO, *Président de séance*  
Adjoint gestionnaire : Mme DEVAULT DEJOIE  
Conseillère Principale d'Education : Mme PETEUIL

**Personnels d'enseignement et d'éducation :**

Mme DÉHAIS, Mme GARNIER, M. POUTINE, M. CARBONNE, Mme THOMASSE, Mme PESENTI,  
Mme DE MONTAIGNE

**Personnels administratifs sociaux et de santé techniques, ouvriers et de services :**

Mme FIRMIN, Mme CHESNET, M. LAVACHE

**Parents d'élèves :**

Mme TAJANI, M. DIANKA, Mme KOTZEV, Mme MAIRE, Mme COGNARD

**Elèves :**

KHAOUA Haytem, MARQUIER Anne, KEMENOVIC Elio, SORON Théodore,

**Représentants des collectivités territoriales :**

M. LANE

**Représentant de la commune :**

Mme GRAVELEAU,

**Représentante de la communauté d'agglomération Paris Saclay :**

Mme VITTECOQ

**Membres excusés**

**Personnels d'enseignement et d'éducation :**

M. GOSAN

**Personnels administratifs sociaux et de santé techniques, ouvriers et de services :**

Mme BRION

**Parents d'élèves :**

Mme ALLAIN, Mme CANNONE

**Représentants des collectivités territoriales :**

M. DELASTERYRIE, M. VIGIER

Le quorum est atteint : 25

Monsieur BARRO ouvre la séance à : 17h37

**Il est demandé un secrétaire de séances parmi les représentants des parents :** Mme COGNARD se charge du compte rendu.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le Compte Rendu du Conseil d'Administration du 6 décembre 2021.

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 25*

### 2. DBM et DO

**Présentation des Décisions Budgétaires Modificatives par Madame la Gestionnaire.**

#### A/ DBM et DO 2021

- DBM N°9 – Ajustement SRH : ouverture de la subvention complémentaire pour l'achat de matériel de cuisine (Notification du 16/12/21)
- DBM N°10 – Ajustement SRH : annulation de toutes les recettes prévues et de toutes les dépenses qui en découlaient
- DO N°5 – Ajustement des lignes budgétaires AP et ALO
- DO N°6 – Ajustement SRH suite à notification de requalification d'une partie de la subvention « Stock de denrée » pour l'achat de produits d'entretien et petits matériels de nettoyage
- DO N°7 - Ajustement des lignes budgétaires ALO

#### B/ DBM et DO 2022

- DBM N°1 – Ajustement budget AP-VE-ALO-OPC-SRH (Ajustement des subventions / reliquat 2021)
- DO N°1 – Ajustement VE et SRH

Les DBM et DO sont présentées pour information, pas de vote requis.

### 3. Conventions et Contrats

Présentation des Conventions par Madame La Gestionnaire.

- Eau - VEOLIA

Contrat d'abonnement au Service public de l'eau

*Abstention : 1*

*Contre : 0*

*Pour : 24*

- **Convention-cadre d'objectifs - Région EPLE :**

Règlement régional de la restauration scolaire et nouveaux règlements des aides régionales pour la période 2021-2026

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés suivants :

*Abstention : 1*

*Contre : 0*

*Pour : 24*

Les représentants des parents d'élèves du LIPPS demandent à ce que les documents relatifs à prochaines conventions et contrats à voter en CA soient envoyés en amont.

#### **4. Règlement intérieur Restauration**

De septembre à décembre, la Région a pris en charge financièrement la restauration (suite au problème de recrutement du chef cuisine puis au marché public infructueux début novembre 2021).

De janvier à juillet 2022, la société « Petits gastronomes » (SODEXO) nous livre des repas en liaison froide. Les parents ont la possibilité de suivre le décompte de repas de leur enfant via la création d'un compte sur l'application TURBO SELF. A ce jour, 75,85% des parents ont ouvert un compte.

La demande d'autorisation pour le paiement en ligne et pour le paiement par carte bleue sur la borne située à l'administration est en cours auprès de la DDFIP.

Nous prévoyons la mise en place des réservations de repas au retour des vacances d'hiver (soit le lundi 07/03/22).

Pour pouvoir déjeuner, la réservation des repas deviendra obligatoire. Il faudra effectuer cette réservation en ligne ou sur 1 des 3 bornes situées dans le lycée. Cette réservation devra se faire au plus tard la veille avant 9h et le vendredi avant 9h pour le déjeuner lu lundi).

Attention, les repas réservés et non consommés seront déduits du compte TURBO SELF de l'élève.

Echange entre Mr BARRO et les représentants des parents d'élèves sur le fait que le repas sera facturé même en cas d'absence imprévisible (maladie). C'est ce qui se fait dans la plupart des établissements.

#### **5. Facturation des dégradations**

Le conseil d'administration adopte le principe suivant concernant les dégradations : Remboursement selon le prix des réparations ou remboursement à la valeur d'achat ou remplacement du bien à l'identique

Echange entre Mr BARRO et Mr DIANKA sur le risque que des dégradations involontaires soient considérées comme volontaires. Le Président du CA exprime à Mr Dianka que les procès d'intention sur la non partialité des personnels de l'établissement n'ont aucun sens d'autant qu'il n'y a aucun précédemment et que la bienveillance s'exerce, et que les élèves du lycée sont très positifs.

M. DIANKA précise qu'il n'y a aucun procès d'intention de sa part. Il tenait à attirer l'attention de la direction, sur la délicatesse du règlement de cette problématique qui pourrait engendrer des incompréhensions.

*Abstention : 1*

*Contre : 0*

*Pour : 24*

## 6. Mission de la Commission Permanente

L'instruction systématique par la commission permanente des questions soumises au conseil d'administration est supprimée. Conformément à l'article L 421-4 du code de l'éducation, « le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à une commission permanente ».

La commission permanente est créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur les compétences qu'il entend lui déléguer. Par conséquent, il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif.

Sa composition :

Chef d'établissement, adjoint, gestionnaire

4 représentants des personnels dont 3 enseignants

2 représentants parents élus

2 représentants élus des élèves

1 représentant de la collectivité de rattachement

Mr Barro propose que la commission permanente puisse avoir délégation pour ce qui concerne le projet d'établissement.

Il est demandé aux membres du CA de réfléchir aux autres missions éventuelles qui pourraient être attribuées à la commission permanente.

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 25*

## 7. Présentation du sondage CESC

Madame Peteuil a réalisé un sondage anonyme pour tous les élèves afin que l'on puisse travailler le programme de prévention.

Ce sondage anonyme a été complété par 75% des élèves. Les résultats seront revus en CESC pour mettre en place les actions correspondantes.

Les principaux thèmes qui ressortent de ce sondage sont:

- la sexualité
- les agressions, harcèlement, violences sexuelles et les lois relatives à ces sujets
- la confiance, l'estime de soi, le mal être, le stress, le sommeil
- le passage à l'acte, le suicide et les troubles alimentaires.

La mise en place d'actions dans les domaines de la culture (sorties, pratique artistique, conférences...) et du sport (découverte de sport, rencontres entre établissements...) serait également attendue des élèves.

## 8. Dotation Globale Horaire

Dans le cadre de la préparation de l'année scolaire 2022 2023, le Rectorat a doté l'établissement de 615 heures réparties en 541 Heures Postes et de 74 HSA pour un effectif prévu de 9 divisions de seconde et 6 divisions en première.

Présentation de la répartition des moyens par discipline à l'aide des tableaux.

Présentation des supports créés.

Cette répartition avait également été présentée en commission permanente.

Sur proposition du chef d'établissement approuve la répartition de la Dotation Globale Horaire.

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 25*

## 9. Questions diverses

### Liste AAPE

#### Question n°1 :

Serait-il possible d'avoir des informations sur l'organisation de la journée portes ouvertes?

- organisation
- implication / participation des élèves
- implication des associations

Réponse de Mr Barro:

*Les portes ouvertes auront lieu le samedi 2 avril de 9h à 12h comme cela est annoncé sur le site. Des élèves seront impliqués pour les visites. Nous verrons le contexte sanitaire du moment pour des inscriptions ou des jauges. Ce qui influencera ce qui peut être fait pour les associations. La priorité pour moi étant d'accueillir de futures potentielles nouvelles familles.*

### Liste Ensemble

#### Question n°1 :

**Nous aimerions avoir les questions suivantes sur les stages :**

- Combien d'élèves ont un stage à ce jour ?
- Que se passera t'il si des élèves sont sans stages ?
- Quelles sont les actions du lycée/équipe pédagogiques pour aider les élèves dans leur recherche de stage ?
- Est-il prévu la fourniture d'un guide aux élèves pour le déroulement de stage et de restitution ?

Réponse de Mr Barro:

*Ma réponse va reprendre des éléments déjà communiqués le 4 février aux deux présidents d'association de parents d'élèves.*

*Il est toujours difficile de connaître les élèves ayant un stage et n'ayant pas encore remis la convention (une centaine), nous envoyons des rappels sur plein de sujets, avec une très grande inertie pour les retours, même lorsque cela passe par une application très simple.*

*Concernant des élèves qui n'auraient pas de stage, je suis quand même surpris car dès la rentrée j'ai proposé et informé, puis début décembre pour le décalage après consultation. Des membres des associations de parents d'élèves accompagnent. Les équipes guident les élèves et je suis facilitateur pour les conventions. Que faire de plus ?*

*Nous avons un programme de travail pour les personnels qui n'ont pas eu les journées inhérentes à la préparation de rentrée, aux journées de concertation, d'élaboration des différents protocoles obligatoires et d'autant plus avec la création d'un nouveau lycée.*

*J'ai fait ce choix de concentrer ces moments, nous avons besoin de deux jours et demi, c'était la raison de ma volonté d'être sur trois jours de stage comme annoncé à la rentrée après vous l'avoir proposé.*

*Cette concentration permet de limiter l'impact sur les élèves et les familles, en évitant la libération de demi-journées. J'ai eu la même démarche pendant le COVID pour l'information, et la pratique d'auto test en classe pour réduire l'impact en perte de cours alors que nous étions très impactés avec très peu de personnels. Là aussi agir pour le bénéfice des élèves par une prise de risque personnelle était problématique. Il est décidément bien difficile d'agir en faveur des élèves.*

*Un personnel ne peut pas être à la fois dans des commissions de recrutements des SI, Bachibac, projet d'établissement, PPMS, protocole d'évaluation, prévision d'achats et d'équipements pour l'an prochain et faire cours. Tout cela se prépare de notre côté, nous faisons déjà un grand nombre de réunions hors temps de travail alors que cela pèse sur peu de personnels et de façon très récurrente.*

*La majorité des enseignants sont sur plusieurs établissements, avec des emplois du temps différents, il faut donc organiser cela par démultiplication des contraintes maximales de cette première année.*

*Les élèves sont sur des classes différentes, les regrouper serait sûrement possible mais l'intérêt limité pour des lycéens qui auraient immanquablement des emplois du temps morcelés.*

*Dans un contexte d'hyper sollicitations depuis mars 2020, je souhaite épargner des personnels qui le méritent car ils sont sur le pont non-stop sans avoir moins de difficultés d'organisation personnelle à gérer que les parents d'élèves.*

*Au final, aucune situation n'est jamais satisfaisante pour la totalité.*

*Le point de départ de ma proposition était le bénéfice des élèves et seulement sur trois jours. La demande de la semaine ne vient pas de l'établissement mais de votre association. Mais tout n'est pas possible en termes d'adaptation comme je vous l'ai dit à une précédente sollicitation sur le sujet. Je suis surpris que le stage soit devenu une difficulté au moment même où deux élèves particuliers ont été impactés, le rapport de cause à effet*

*me semble clair. J'en tire les conclusions pour l'an prochain car l'établissement et ses personnels sont largement investis.*

*Pour l'évaluation, il n'y a pas de raison qu'elle soit source d'inquiétude, puisque c'est un plus pour l'élève, qui ne joue pas son avenir à chaque évaluation. Nous le répétons en conseil de classe, l'ambition ne rime pas avec pression. Il ne vous échappe pas que nous sommes souples sur les évaluations, et arrangeants. Par exemple, j'ai moi-même surveillé un devoir de rattrapage au devoir commun de mathématiques, ce qui n'est pas obligatoirement dans mes missions, ni une obligation pour les enseignants qui doivent élaborer d'autres sujets et refaire des grilles de correction. Mais nous le faisons au bénéfice des élèves. Souplesse et bienveillance doivent être partagées. S'il n'y a pas de stage, ce que je ne pense pas possible si les recherches ont été faites en amont et de façon ouverte, il n'y aura pas d'évaluation et ce n'est pas grave.*

*Pour la restitution, comme je l'ai dit dès septembre, ce sera une expérience préparatoire au grand oral.*

*Les jurys seront mixtes avec enseignants, élèves et ou parents.*

*Cette restitution se fera en trois temps.*

*L'élève devra expliquer en 2 minutes, les raisons de ce stage, pourquoi il a souhaité le faire dans cet organisme, est ce que cela a un lien avec sa scolarité ou une passion, ou un choix par défaut, quelles sont les difficultés rencontrées pour obtenir ce stage etc...*

*Puis 5 minutes de description de son stage : à lui d'être complet et de faire partager son expérience et de structurer sa description.*

*Puis 2 minutes : sur ce que cela lui apporte en termes de projet d'orientation, de projet personnel, quels sont les spécialités en lien, pourquoi un bac général ou un bac technologique ou professionnel correspondant aux métiers choisis. Est-ce que cela change son futur choix de spécialités, quelles sont les études à faire pour accéder à cet environnement professionnel.*

*On peut se laisser 2 à 3 minutes d'interaction éventuellement.*

*Ce qui fait tout compris 15 minutes par élève avec harmonisation du jury.*

*La grille est prête et fera l'objet d'échanges avec les collègues, les oraux ayant lieu la semaine du 11 avril.*

*Échanges entre Mr BARRO et Mme KOTZEV autour de cette réponse.*

#### Question n°2 :

##### **Nous aimerions avoir les informations suivantes sur les infrastructures :**

Nous constatons que selon les disponibilités des salles, certains peuvent pratiquer un sport dans un lieu adapté et d'autres pas.

- Pour cette année et la rentrée 2022, est-il prévu d'autres lieux pour pratiquer EPS et natation ?
- Nous ouvrons plus largement les questions suivantes :
- La taille du foyer paraît déjà petite.

- Stationnement des familles ?
- La sécurité aux abords du lycée : la route et l'éclairage ?

*L'été dernier, au constat de ce qui a été prévu en infrastructures sportives, j'ai demandé à la municipalité de connaître les possibilités pour la pratique sportive. Il n'y avait rien de prévu et donc rien d'imaginer dans les besoins d'un établissement scolaire. Un gymnase doit être construit en 2025, mais je n'ai pas eu d'éléments, ni question, ni échange. J'ai contacté l'IP qui nous a reçu avec Madame Garnier, mais au final pas de possibilités pour nous. J'ai interrogé la région, sans réponse à part oralement cela n'est pas prévu davantage que l'existant. J'ai demandé à la région de connaître les possibilités d'utiliser les infrastructures de l'UPS depuis décembre mais pas de nouvelles.*

*Mais vous avez raison la situation n'est pas acceptable alors que l'iniquité est totale, et que partout autour de nous on voit construire des infrastructures sportives.*

*Concernant le foyer et globalement les espaces intérieurs, je ne partage pas cette analyse, même si je sais que la tradition veut que les espaces ne soient jamais assez grands. Par contre la cour est clairement sous dimensionnée en permettant le sport pendant la récréation, tout comme les espaces couverts. J'ai déjà souligné cela à la région en demandant d'étudier la possibilité d'une couverture des espaces sportifs mais sans réponse. Ce sont des éléments qui auraient dû être réalisés au moment de l'acceptation du projet.*

*Pour ce qui est des abords, cela me semble compliqué de savoir qui fait quoi, sur ce fameux éclairage, j'ai fait le nécessaire dans la limite de mes compétences à savoir informer et appuyer, alors que ce n'est pas dans les abords immédiats de l'établissement. Il apparaît que sur le parcours par piste cyclable, il y a 4 compétences différentes. Ce sont les élus qui sont les représentants des compétences locales d'aménagement, de voirie, pas le chef d'établissement même si avec les services de l'Etat et IDF mobilités nous travaillons à développer et adapter les transports pour les élèves.*

Mme Graveleau, adjointe au Maire de Palaiseau présente la liste des travaux d'aménagement qui ont été réalisés dans les environs du lycée et ceux qui sont à l'étude.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45

Secrétaire de séance

Mme COGNARD

Président du CA

M. BARRO

  
